

PIPERAZINE – Poudre Hydrosoluble anthelmintique

**Composition:**

Chaque gramme de poudre contient 1.000 mg Piperazine DHC.

Indications:

Contre la plupart des espèces d'Ascarides et certains Strongylus.

Dosage et Administration :

Bovins, ovins, caprins et porcins: la dose générale est de 10 mg. / poids corporel (10 gram de poudre par 200 kg. de poids vif).

Volaille: 100 ppm.(100 gm de poudre par 200 litre d'eau potable.

En règle générale, un traitement suffira.

Abstention: Viande 4 jours et Oeufs 2 jours

Conservation: Conserver au sec et au frais et à l'abri de la lumière.

Garder hors de la portée des enfants.

Présentations:

12 x 10 x 100 gm sachet dans 1 carton.

12 x 1 kg pot dans 1 carton.

USAGE VETERINAIRE SEULEMENT